



Lezay
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Conseil communautaire 11 avril 2024



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

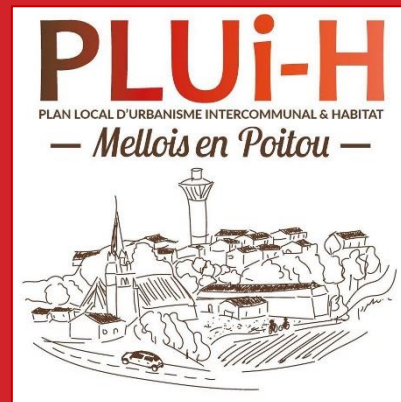
Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Point d'étape du PLUi-H



Direction Aménagement et de l'Habitat

Conseil communautaire – 11 avril 2024

Sommaire

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



1

Où en est-on ?

2

PADD

3

Construction du règlement, zonage et OAP

4

Quelques rappels

5

Construction du volet Habitat (POA)

Où en est-on ?

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

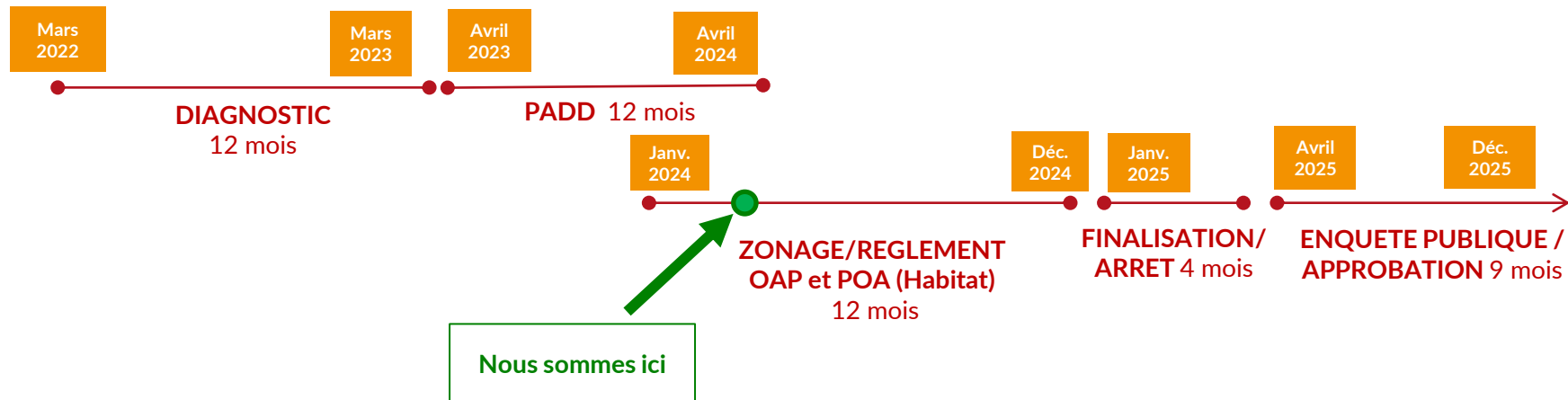
Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Finalisation
du dossier
et arrêt du
projet

Enquête
publique et
approbation



Débat dans les conseils municipaux

28 conseils municipaux ont débattu dont 11 avaient des remarques et observations

Ces remarques concernent principalement :

- des nuances à apporter aux formulations
- le caractère trop général et peu précis du PADD
- la constructibilité dans les hameaux densifiables et les entités isolées
- des demandes de prise en compte de projet sur la commune

Échéance pour le PADD : les dates à retenir

Février – mars – avril - mai: débat du PADD dans les conseils municipaux

→ Il est encore possible de débattre en commune, jusqu'au 17 mai 2024

30/05/2024 : débat du PADD en conseil communautaire

Prochaines échéances

09/04/2024 : réunion de présentation de la méthodologie (explication principes d'élaboration du règlement, des OAP, du zonages)

→ Un support papier sera joint à la présentation

Mai, juin, juillet : travail sur le règlement graphique (zonage) pour chaque commune.

→ Accompagnement des communes via des permanences



4 Quelques rappels

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



- Le PADD est un projet qui donne une direction au territoire, il n'édicte pas de règles, mais des orientations politiques.
- Aucune commune ne sera « interdite » de construire, il sera toujours possible pour des constructions existantes de s'agrandir ou de faire des annexes, mêmes dans les hameaux ou entités isolées.
- Personne ne va être exproprié, encore moins expulsé et ne verra sa parcelle « reprise ». Le droit des sols n'est pas un bien acquis. Il peut changer avec l'évolution du document d'urbanisme.



Quelques rappels

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



- La version du PADD qui sera mise à débat le 30/05/2024 pourra prendre en compte les remarques émises par les communes, et sera ajusté en conséquence.

Une construction avec les élus et les partenaires du territoire

Des ateliers pour aborder les différentes facettes de la thématique de l'Habitat et du Logement

**Appel à volontaires pour
participer aux groupes de travail
Habitat à destination des maires
et référents communaux.**

Les dates à retenir

16/05/2024 10h-12h : Atelier 1

13/06/2024 10h-12h : Atelier 2

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvain GRIFFAULT**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



1. Conseil communautaire du 7 mars 2024 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2024.

2. Installation de la nouvelle conseillère communautaire de la commune de Melle

Contexte

Démission de Madame Catherine SUIRE

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de nouvelle la conseillère communautaire représentant la commune de Melle, Madame Floriane GICQUIAUD.

PROJET DE TERRITOIRE ET DEMARCHE PARTICIPATIVE

3. Rapport d'activités 2023 du conseil de développement

Le conseil de développement

Instance participative de débats et de propositions qui accompagne la communauté de communes Mellois en Poitou

➡ Doit présenter chaque année son rapport d'activité au conseil communautaire

Rapport d'activités 2023

Conseil de développement de Mellois en Poitou

Plan du rapport

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



- 1. Composition du CODEV
 - Evolution des membres
 - Répartition interne
- 2. Activités
 - Assemblées générales plénières
 - Réunions de coordination et de coopération
 - Saisines et représentation en groupes de travail et instances CCMP
 - Groupes thématiques et autosaisines
 - Bilan et perspectives 2024
- 3. Accompagnement et moyens

1. Composition du Conseil de développement

Evolution de la composition en 2023

31/12/2023 : 28 membres

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le 03/06/2024
ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

Liste principale approuvée par le Conseil communautaire du 24.02.2022

En rouge les personnes ayant démissionné en 2022 – En vert les personnes issues de la liste complémentaire ayant intégré le CODEV en 2022

En bleu les personnes ayant démissionné en 2023

AHMED Touraya	CHARLES Jean-Pierre	<i>GUERTIN Jean-Gabriel</i>	<i>LAVENAC Lucie</i>	<i>MASSIAS Céline</i>	PERON Christian
AMIOT Gilles	CHERPNET Pierre	<i>HIBERT Marie-Véronique</i>	LE GUENNEC Elisabeth	METAIS Xavier	PIAT Sylvain
AUDEBERT Emilie	<i>DOS SANTOS Alice</i>	<i>HILION Margot</i>	<i>LEBRUN Marylise</i>	MICHAUD Marilyn	<i>POUPIN Mireille</i>
BAFFOU Aurélie	DURAND Simon	HISSLER Nathalie	LEMEE Ugo	MONNET Elise	RICHARD Élisabeth
BERTON Solène	<i>DURAND Nadia</i>	<i>ISAMBERT Camille</i>	<i>LENOIR David</i>	MOREAU Guy	SABIN Damien
<i>BONNISSEAU Denis</i>	EPRINCHARD Michel	<i>JEGOU Diane</i>	LORCERIE Bernard	MOURAULT Flavie	<i>TEXIER Sandrine</i>
BOURDIER Cyril	FOURNIÉ Jacques	<i>JUIN Anne</i>	<i>LUCBERT Camille</i>	MÜHLBERGER Karlheinz	VIOT Jean Michel
<i>BOUYSSU Mélanie</i>	<i>GUERIT Eric</i>	<i>LACAZE Guy</i>	<i>MAINSON Philippe</i>	NICOLAS Xavier	<i>VEGLIA Pascal</i>

Répartition des membres

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Pôle de coordination	Groupes thématiques		Représentation en instances/groupes communautaires	
10 membres	20 personnes		10 personnes	
	Réparties dans 3 groupes thématiques ci-dessous :		Représentant.es du CODEV (plénière) :	
	JECCA (jeunesse, éducation, culture, citoyenneté, vie associative)	7 membres	Projet de territoire	2 titulaires + 2 suppléants
			GAL	1 titulaire + 1 suppléant
			PCAET	2 représentant.es tournant.es (soit 5 personnes)
			Représentant.es de groupes thématiques du CODEV :	
	Recyclage	7 membres dont 1 représentant en groupe de travail CCMP	Dispositif ressourcerie(s)	1 représentant.es du groupe Recyclage
	ABA (agriculture, biodiversité, alimentation=	8 membres dont 3 représentant.es en COPIL PAAT	COPIL PAAT	3 représentant.es du groupe ABA

2. Activités du Conseil de développement

Nombre de réunions en 2023 (58)

Pôle de coordination	Groupes thématiques	Représentation en instances/groupes communautaires	
10 membres	20 personnes	10 personnes	
9 réunions + 2 réunions avec les élu.es + 4 assemblées générales + 3 réunions saisine Projet de territoire + 1 réunion saisine PLUi-H	Réparties dans 3 groupes thématiques ci-dessous :	Réprésentant.es du CODEV (plénière) : Projet de territoire 1 2 titulaires + 2 suppléants GAL 4 1 titulaire + 1 suppléant PCAET 5 2 représentant.es tournant.es (soit 5 personnes)	
	JECCA (jeunesse, éducation, culture, citoyenneté, vie associative) 9 7 membres	Réprésentant.es de groupes thématiques du CODEV :	
	Recyclage 7 7 membres dont 1 représentant en groupe de travail CCMP	Dispositif ressourcer 3	1 représentant.es du groupe Recyclage
	ABA (agriculture, biodiversité, alimentation) 9 8 membres dont 3 représentant.es en COPIL PAAT	COPIL PAAT 1	3 représentant.es du groupe ABA

Formé des référent.es des groupes de travail et des représentant.es en groupes CCMP

Désigne 2 représentant.es du CODEV : Gilles Amiot et Solène Berton (au 31.12.2023)

9 réunions de coordination

- Suivi des travaux thématiques et des saisines
- Préparation des assemblées générales
- Suivi des évolutions de composition
- Suivi des outils numériques
- Décisions budgétaires
- **Lien avec les élus :**
 - **2 réunions de coopération avec le Président et la Vice-Présidente**

4 assemblées plénières

- 7 mars (16 présent.es ou représenté.es) :
 - Présentation par la Communauté de communes du **Guide du photovoltaïque**
 - Présentation et vote **Rapport d'activité**
 - Présentation du **Yes Wiki** (outil numérique collaboratif)
 - Débat et vote de l'**avis sur le Projet de territoire**
- 4 mai (15 présent.es ou représenté.es) :
 - Débat et vote : synthèse des deux **avis sur le Projet de territoire**
 - **Etat d'avancement des groupes**
- 22 juin (18 présent.es ou représenté.es) :
 - **Modification du pôle de coordination** : remplacement de référent.es sortant.es
 - Débat et vote : **lettre à destination des élus** à l'initiative du groupe agriculture-alimentation
 - Préparation de la « rentrée »
- 30 septembre (16 présent.es ou représenté.es) :
 - Bilan participatif à mi-parcours
 - Modification du règlement intérieur
 - Feuille de route 2023-2024

Saisine sur le Projet de territoire

Rappel : avis rendu sur la stratégie du Projet de territoire en 2022 (pré-saisine)

2023 : saisine sur le document complet

- Avis rendu en mars 2023
- Echanges avec le Président et la Vice-Présidente en réunion le 15 mars : demande d'une synthèse des 2 avis pour former l'avis final

➤ **Avis final présenté avec le Projet de territoire finalisé en Conseil communautaire le 25 mai**

Préparation de la saisine sur le PCAET (septembre-octobre 2024)

Participation à 6 réunions de travail du « Laboratoire Climat »

Préparation de la saisine sur le PLUi-H (janvier-mars 2024)

Participation à 1 réunion de présentation du PLUi-H

Auto-saisine sur les pratiques artistiques en amateur dans Mellois en Poitou

Groupe jeunesse-éducation-culture-citoyenneté-vie associative

Auto-saisine sur les enjeux de l'agro-écologie dans Mellois en Poitou

Groupe agriculture-alimentation fusionné avec le groupe biodiversité : depuis septembre = groupe agriculture-biodiversité-alimentation

3 groupes de travail en activité

- Groupe jeunesse-éducation-culture-citoyenneté-vie associative
- Groupe agriculture-biodiversité-alimentation
- Groupe recyclage

Productions 2023

- 1 avis rendu sur le projet de territoire (saisine définitive)
- 1 auto-saisine envoyée (groupe JECCA, travail en cours)
- 1 lettre aux élu.es sur la gestion de l'eau

Autres activités 2023

- Participation à des groupes de réflexion CCMP :
 - COPIL dispositif ressourceries + COPIL PAAT + Laboratoire CLIMAT
- Représentation en instances CCMP :
 - COPIL Projet de territoire + GAL (Fonds européens)

Projection 2024 : activités

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



3 groupes de travail en activité

- Groupe jeunesse-éducation-culture-citoyenneté-vie associative
- Groupe agriculture-biodiversité-alimentation
- Groupe recyclage

Productions attendues

- 1 avis sur le PLUi-H (mars)
- 1 avis sur le PCAET (octobre)
- 2 contributions sur autosaisine (groupes JECCA et ABA)

Autres activités 2024

- Participation à des groupes de réflexion CCMP :
 - COPIL dispositif ressourceries + COPIL PAAT
- Représentation en instances CCMP :
 - COPIL Projet de territoire + GAL (Fonds européens)

3. Accompagnement et moyens

Moyens humains

- Accompagnement par la chargée de mission Projet de territoire et démarches participatives (1/2 ETP)
- Possibilité de solliciter l'audition des agent.es de la collectivité :
 - ☐ intervention de la direction de l'Animation du territoire en mars 2023 pour le groupe JECCA
 - ☐ intervention de chargés de mission de la DPGD en avril 2023 pour le groupe Recyclage

Moyens financiers

Budget annuel de 1500 €

Utilisé en 2023 : 50 € de courses pour AG

NB. Courses effectuées en décembre 2022 ont servi en 2023

Prestation de maintenance du Yes Wiki financée en décembre 2022 au moment de l'installation du site.

3. Rapport d'activités 2023 du conseil de développement

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2023 du conseil de développement.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

4. Convention avec la région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises

➤ Le SRDEII régit les aides aux entreprises

- Loi NOTRe :
 - Région = Chef de file des aides économiques, sauf pour les aides à l'immobilier d'entreprises
 - La Région adopte un Schéma régional des aides économiques, avec un règlement d'intervention
- La convention SRDEII :
 - La Région autorise l'EPCI à octroyer des aides aux entreprises qui sont de son ressort.
 - L'EPCI autorise la Région à octroyer des aides à l'immobilier d'entreprises.

➤ Le SRDEII = cadre réglementaire autorisant la collectivité à octroyer des aides aux entreprises.

- Charge à Mellois en Poitou d'activer cette possibilité réglementaire ou non
- Le SRDEII n'apporte pas de financements
- Evite des avenants à la convention SRDEII

4. Convention avec la région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises

➤ La convention SRDEII entre Mellois en Poitou et la Région Nouvelle-Aquitaine

- Convention allant de juillet 2019 au 1^{er} juillet 2022 : dispositif aides COVID, avec un avenant
- Pas de convention depuis le 1er juillet 2022 : dispositif d'aide à l'immobilier agricole
- Futur dispositif SPRINT - ACP (Action Collective de Proximité) pour les aides aux artisans et commerçants, à lancer cet été : obligation de l'intégrer dans le SRDEII

➤ La prochaine convention SRDEII

- Durée : à partir de la signature de la convention jusqu'à mars 2029.
- Structure : lien entre le SRDEII et la stratégie économique de Mellois en Poitou, modalité des aides aux entreprises, durée de la convention, modifications, évaluation
 - annexe 1 « Stratégie communautaire de développement économique »
 - annexe 2 « Charte de partenariat économique »
 - **annexe 3 « règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises »**
 - annexe 4 « modalités de mise en œuvre des aides aux entreprises »

4. Convention avec la région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises

➤ Le règlement d'intervention de Mellois en Poitou : les principes majeurs

- Intervention en complément des aides de la Région
 - La Région = priorité aux entreprises de + de 10 salariés (aides « performance industrielle »)
 - La Région = plancher de dépenses éligibles élevé (accès difficile aux petites entreprises)
- Possibilité pour la Région d'octroyer des aides à l'immobilier d'entreprises
- Liens avec les politiques stratégiques de Mellois en Poitou
 - PCAET, COT, Projet de Territoire, Petites Villes de Demain et ORT, PAAT, le Contrat Local de Santé ...
 - Règlement d'aide aux associations, conventions avec les associations économiques (CBE), touristiques (Mines d'Argent des Rois Francs, Maison du Protestantisme Poitevin), culturelles (festivals), sportives ...

Cohérence des aides :	Investissement	Fonctionnement	Communication
Taux maximum de subvention	30 %	50 %	30 %
Plancher des dépenses	4000 € HT	2000 € HT	1000 € HT
Plafond de subvention	15 000 €	10 000 €	5000 €

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

4. Convention avec la région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises

Considérant l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 21 mars 2024,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le projet de convention ci-annexée, avec la Région Nouvelle Aquitaine ;
- **AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation - SRDEII et aux aides aux entreprises ;
- **AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

5. Dispositif « Action collective de proximité – SPRINT » de Mellois en Poitou - Adoption du règlement

» Enjeu : Renforcer l'attractivité économique de Mellois en Poitou

- Dispositif partenarial de soutien entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Mellois en Poitou
- Dispositif défini à la suite de :
 - Un diagnostic économique du territoire, comprenant des données statistiques
 - Un benchmark avec d'autres territoires similaires
 - Le retour d'expériences et le bilan FISAC

» Le dispositif SPRINT

- **Subventions** aux investissements des commerçants, prestataires de services et artisans employant moins de 10 salariés
- **Actions collectives** sur des sujets stratégiques pour les petites entreprises

Objectif 25 à 30 entreprises soutenues (subventions) sur 2,5 ans

» Activités éligibles

- Le commerce et l'artisanat alimentaires / non alimentaire
- Les services de proximité / Les garages automobiles (hors franchisées non indépendants)
- L'artisanat du bâtiment / Les Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR)

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

5. Dispositif « Action collective de proximité – SPRINT » de Mellois en Poitou - Adoption du règlement

» La subvention d'investissement

- Montant maximal : 15 000 € HT
- Plancher des dépenses éligibles : 5 000 € HT
- Taux d'aide maximum : 30 % (20 % + 10 % de bonus)

» Les bonus

- 10 % en cas de reprise
- 10 % en cas d'investissements sur les vitrines extérieures s'agissant d'activités situées en centre-bourg
- 5 % en cas d'investissement conduisant à réaliser des économies d'énergie
- 5 % en cas de création d'emploi (CDD>6 mois) au moins 24h/semaine

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

5. Dispositif « Action collective de proximité – SPRINT » de Mellois en Poitou - Adoption du règlement

➤ Maquette financière prévisionnelle sur 3 ans : 2024 – 2026

	Région Nouvelle Aquitaine	CC Mellois en Poitou
Investissements productifs	105 000 €	105 000 €
Actions collectives	12 000 €	18 000 €
Total	117 000 €	123 000 €

Particularité : la Région délibèrera, conventionnera et paiera l'entreprise bénéficiaire ; Mellois en Poitou fera de même

➤ Gouvernance

- Un **comité de pilotage** : 2 élus Mellois en Poitou, 1 élu Région Nouvelle-Aquitaine, 1 élu de chaque Chambre consulaire
- Un **comité technique** : techniciens des structures membres du comité de pilotage

➤ Calendrier prévisionnel

- Délibération du Conseil communautaire du 11 avril et de la Région le 6 mai
- Lancement en juin 2024
- Programmation opérationnelle : juin 2024 - Décembre 2026

Conseil communautaire – 11 avril 2024

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

5. Dispositif « Action collective de proximité – SPRINT » de Mellois en Poitou - Adoption du règlement

Considérant l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 21 mars 2024,

Le conseil communautaire est invité à :

- VALIDER le règlement d'intervention ACP Mellois en Poitou ci-annexé ;
- VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'opération, soit une participation de Mellois en Poitou de 105 000 € au titre de l'aide à l'investissement et de 18 000 € au titre des actions collectives ;
- AUTORISER Monsieur le Président de Mellois en Poitou, ou son représentant, à solliciter la région Nouvelle Aquitaine pour qu'elle inscrive sa participation financière sur 3 ans, à hauteur de 105 000 € au titre de l'aide à l'investissement et de 12 000 € au titre des actions collectives, pour mener à bien ce programme d'aide aux entreprises ;
- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le règlement ci-annexé, et tout document relatif à cette affaire ;
- DIRE que les moyens financiers nécessaires pour piloter ce dispositif sont inscrits aux budgets de Mellois en Poitou sur 3 ou 4 ans à compter de 2024, en fonction de l'état d'avancement du programme ;
- DÉLÉGUER au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la décision sur la signature des conventions d'attribution après l'avis du comité de sélection.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

6. Inventaire des zones d'activité économique (ZAE)

➤ L'inventaire : suite du Schéma des ZAE

Une nouvelle obligation légale issue de la Loi Climat et Résilience 22 août 2021

L'inventaire des ZAE doit figurer :

- un état parcellaire des unités foncières comportant la surface de chaque UF et l'identité du propriétaire
- l'identification des occupants
- le taux de vacance (fichier LOCOMVAC)

NB : l'inventaire doit être réactualisé tous les 6 ans

➤ L'inventaire de la communauté de communes a recensé :

- **273** unités foncières dont 1 vacantes, soit un taux de vacance de 0,4 %
- **189** propriétaires
- **159** établissements d'entreprises occupantes avec activité

Consultation du 1^{er} décembre 2023 au 15 janvier 2024 :

- **105** retours

Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le 03/06/2024
ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

6. Inventaire des zones d'activité économique (ZAE)

Considérant l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 21 mars 2024,

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER** l'inventaire des zones d'activités de la communauté de communes tel qu'annexé,
- **AUTORISER** la transmission de l'inventaire aux autorités compétentes en matière de SCoT, de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat.

7. Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale

➤ Déploiement de la stratégie Attractivité sur le volet Agricole et Alimentaire

- Fiche socle : **Soutenir les projets agricoles : installation et transmission-reprise**
- Objectif : Accompagnements financiers des projets agricoles en complément des dispositifs déjà existants
- L'EPCI a la compétence « Immobilier d'entreprise »
- Expérimentation d'un accompagnement financier pour l'immobilier spécifique aux activités agricoles
- Enveloppe budgétaire 50 000 € / an depuis 2022

➤ Modalités

- Dispositif sous forme d'appel à projets
- Montant et taux d'aide :
 - ✓ Plafond de dépenses éligibles par dossier : 30 000 € HT
 - ✓ Taux d'aide publique : 30 %
 - ✓ Bonification pour les exploitations engagées en production biologique ou dans une démarche Haute Valeur Environnementale

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le 03/06/2024
ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

7. Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale

Synthèse chiffrée du dispositif 2022-2023

Comité	Nombre de dossiers					Montant financier (en €)		
	Déposé	Validé	Ajourné	Refusé	Retrait	Attribué	Versé	Attente versement
14/12/2022	4	2	2			12 136,40	12 025,67	
29/03/2023	10 + 2 dossiers ajournés	7	1	1	1	48 509,13	27 319,16	13 974,57
17/10/2023	4 + 1 dossier ajourné	2	2	1		3 569,47		3 569,47
19/03/2024	6	5	1		2	48 600,00		48 600,00
TOTAL	27	16	6	2	3	112 815,00	39 344,83	66 144,04

NB Dossiers Non éligibles : 4

Accompagnement de 16 exploitations pour **105 488,87 €**

Propositions :

- Reconduction du dispositif 2023 sous forme d'appel à projets sans modification du règlement
- Budget 2024 : 50 000 €
- Nouvel appel à projet : du 15 avril au 9 septembre 2024

Conseil communautaire - 11 avril 2024

7. Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale

Considérant l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 21 mars 2024,

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la poursuite du dispositif d'aide à l'investissement immobilier spécifique agricole encourageant la production, la transformation et la vente de produits alimentaires issus du territoire de Mellois en Poitou, pour une enveloppe de 50 000 €,
- **DÉLÉGUER** au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la décision sur signature des conventions d'attribution après l'avis du comité de sélection.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Le portrait des touristes

FOCUS SUR LES TOURISTES DES DEUX-SÈVRES

- Une clientèle touristique de proximité :
 - 95% de français
 - Dont 38% de néo-aquitain(e)s
- Des clientèles essentiellement **familiales** :
 - 51% de familles
 - Contre 28% de couples et 8% de personnes seules
- Des clientèles aux dépenses mesurées : **dépense moyenne de 220€ / séjour** (contre une moyenne régionale de 418€).

Source : enquête Mission tourisme Deux-Sèvres-2022

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La fréquentation

Les données départementales

2022
5 M de nuitées
1,5 M de nuitées en hébergements marchands
71 500 lits dont 21 000 marchands

250 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le 79
5 millions de nuitées par an dont 1,5 million de marchandes, soit environ 3 % du PIB départemental
Près de **8 000 emplois** liés à l'activité du tourisme

Profil des visiteurs

Répartition :



86 % d'habituels

14 % de primo-visiteurs

45 % séjournant en famille

28 % séjournant en couple

11 % séjournant entre am



30 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le territoire de Mellois en Poitou
119 000 nuitées en 2023*
69 000 euros de taxe de séjour en 2023

Sur notre territoire

Conseil communautaire - 11 avril 2024

* Source : office de tourisme taxe de séjour - 2023

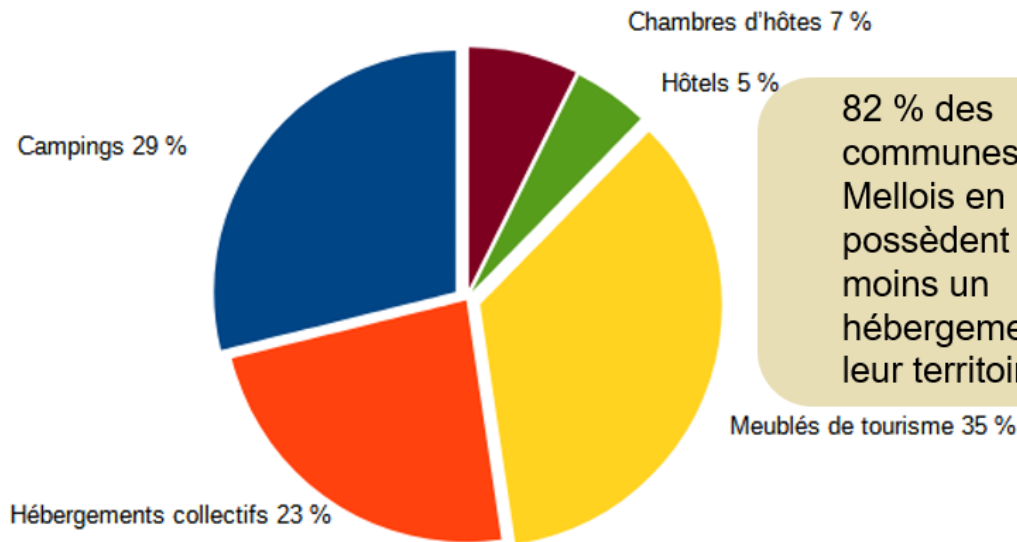
- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

L'offre en hébergements du territoire

Les lits touristiques marchands

2022
214 établissements déclarés
2 948 lits touristiques marchands
Répartis comme suit : - 28,9 % en campings - 23,5 % en hébergements collectifs - 35,4 % meublés - Près de 5 % en hôtels - 7,3 % chambres d'hôtes



82 % des communes de Mellois en Poitou possèdent au moins un hébergement sur leur territoire

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

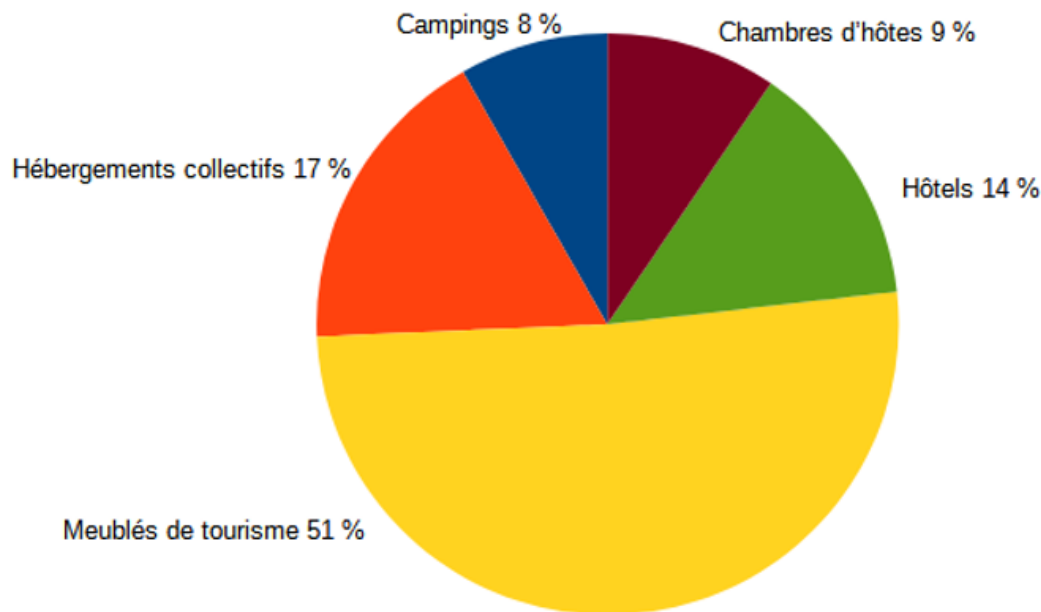
8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La fréquentation

Les lits touristiques marchands

2022
214 établissements déclarés
121 200 nuitées en hébergements marchands

2023
220 établissements déclarés
119 200 nuitées en hébergements marchands



Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



L'offre

Les lits touristiques marchands

Atouts	Défis
Renouvellement important de l'offre en hébergements chez l'habitant au cours des dix dernières années	Une tendance globale à l'érosion de l'offre dans les Deux-Sèvres. Le Pays Mellois n'est pas épargné par cette dynamique. Des difficultés de reprise de certains établissements suite à des départs en retraite ou des cessations d'activité.
Des offres tarifaires globalement abordables	Renforcer le volume des nuitées marchandes, encore relativement faible par rapport au volume départemental (env. 12% contre 20% des lits)
La gestion publique de plusieurs équipements, laissant plus de possibilités à la collectivité quant à sa politique à venir	La prise en compte des enjeux liés au foncier pour le secteur du tourisme dans le cadre du futur PLUi-H



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La fréquentation

Les sites de visite

	Fréquentation des sites payants							
	Abbaye Royale	Château de Javarzay	Maison du Poitou Protestant	Mines d'Argent	Musée Monet Goyon	Musée de Rauranum	Zoodyssée	Moulin l'Abbé
Visiteur unique payant	-	2397	772	9520	-	596	43231	289
Visiteur unique gratuit	-	946	306	508	-	251	7547	1405
Groupe et autres	-	224	297	1728	-	903	12428	110
Total	-	3 567	1 375	11 756	-	1 750	63 206	1 804



Photo : mairie de Celles-sur-Belle

Attractivité économique et juridique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

L'offre

Les sites de visite

Atouts	Défis
Un nombre important de sites de visite et un bon maillage sur l'ensemble du territoire.	Zoodyssée, une locomotive située en bordure du Territoire. Comment davantage bénéficier des flux de visiteurs et ainsi générer des retombées sur le Pays Mellois ?
Des offres tarifaires globalement abordables et des thématiques variées qui ciblent un large panel de profils clientèles.	Un vieillissement de la muséographie de certains sites de visite (opportunité de 2 DLA en cours).
Des sites de visite appréciés par les visiteurs (bonne e-reputation et fréquentation qui se maintiennent).	Des modes de gestion hétérogènes (publics / privés) : comment renforcer les partenariats ?



Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Les outils de découverte



Une série d'animations gratuites & tous publics aux formats diversifiés : visites commentées, expositions, ateliers, conférences, animations famille ...
Une vingtaine de dates sur la saison (de juillet à novembre)
Un service assuré par les guides
Conférenciers du PAH



Une chasse aux trésors familiale proposant une balade - pédestre ou cyclable - à la découverte du patrimoine.
Une application gratuite et une offre touristique pilotée par le CRT de Nouvelle-Aquitaine.
Un produit en développement (variantes nocturnes, énigmes sur deux jours ...)

TERRA AVENTURA, en quelques chiffres clés

Date de lancement : 2011

Nombre de parcours :

600 environ en 2023

dont 10 en Mellois

Nombre d'usagers :

3 millions de joueurs dont 250 000

observés sur le Mellois

48 000 fans sur Facebook

et 7 000 sur Instagram

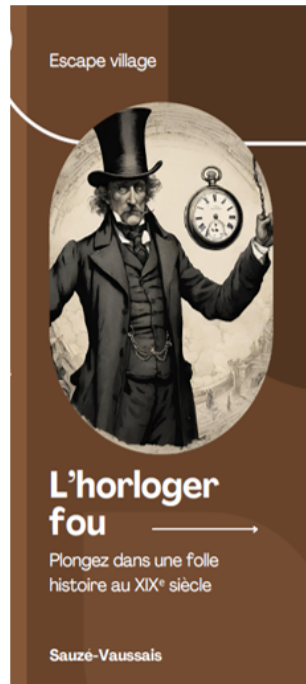
Profil des usagers :

64% de familles avec enfants

74% de néo-aquitains

88% de visiteurs dont la principale motivation est la découverte du patrimoine

Taux de satisfaction : 98%



Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 Les activités de pleine nature



Pédestre

Un réseau de boucles :
120 circuits complémentaires,
très appréciées et bien balisées
avec le dispositif « balades et
découvertes » déployées par
Mellois en Poitou et Rando
deux-Sèvres par le
Département.

Un axe structurant : le GR®655
Via Turonensis (Une des axes du
réseau des chemins de
Compostelle).

Association Les étoiles de
Compostelle très active sur le
sujet en local (100 pèlerins
accueillis en 2023)



Cyclo

Deux itinéraires inscrits au
schéma national :
La Véolidéale (V93)
(↗ env. 8000 passages / an)
La V94 : La Rochelle-Bourges
(+13 % en 2022)
Une base VTT, sur le site du
Lambon : 7 circuits (vert à
rouge)

Des box à vélos sécurisés
installés en 2021 dans la ville de
Melle.



Course à pied

Pas d'offres spécifiques
développées pour la pratique
du trail.
Un parcours de trail de niveau
difficile (27 km) traverse le
territoire, sur le secteur de
Chizé (affilié à la Station de
Trail Niort-Marais Poitevin)
développé par un autre office
de tourisme.

Quelques événements :
Noctutrail, Canitrail du Lambon



Autres activités

1 grand itinéraire équestre :
La Route de d'Artagnan
(balisage effectué) mais tracé à
revoir.

5 prestataires de loisirs
Équestres

1 offre de balades en baudet
(Ferme du Champ du Parc)

Pratique de l'escalade sur le site
de l'Ancienne Carrière des Cinq
Coux), parcours dans la rivière
souterraine de Bataillé

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

L'office de tourisme du Pays Mellois

Les missions

- # Accueillir et informer
- # Promouvoir le territoire
- # Animer le réseau des acteurs
- # Proposer de l'ingénierie

Statut juridique :

Établissement Public Industriel et Commercial

Date de création : 01/01/2023

Nombre de salarié(e)s : 6 ETP

Bureau d'information Touristique : 1 à Melle

Chiffre d'affaires :

45 000 euros en 2022

52 000 euros en 2023

L'OFFICE DE TOURISME, en quelques chiffres clés

Nombre de visiteurs :

5 679 en 2022

(+26% par rapport à 2021)

6183 en 2023

(+9% par rapport à 2022)

Période d'ouverture :

Toute l'année

6j/7 (du lundi au samedi)

Deux semaines de fermeture

Saisonnalité :

45% de la fréquentation concentrée
sur juillet-août

Et 71% sur mai-septembre

Origine des visiteurs :

94% de Français

4% d'hyper locaux

2% d'étrangers

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

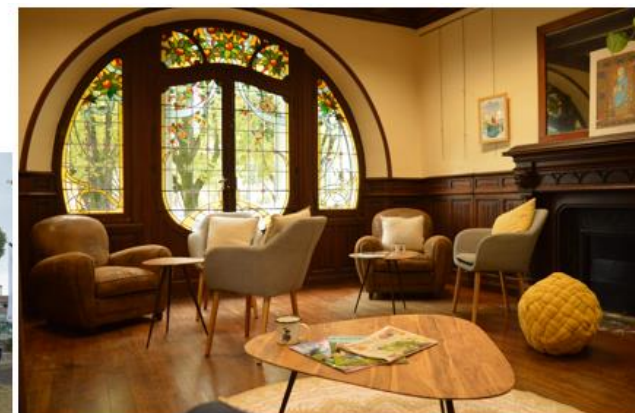
ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

L'office de tourisme du Pays Mellois

Accueillir et informer



PROPOSER UNE EXPÉRIENCE

de VISITE CULTURELLE

Une HALTE DE REPOS

Une VITRINE DU TERRITOIRE

Un lieu d'ANIMATIONS

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

L'office de tourisme du Pays Mellois

Accueillir et informer

L'OT Mobile



Conseil communautaire - 11 avril 2024



Les 27 Points-relais répartis sur tout le territoire

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

L'office de tourisme du Pays Mellois

Promouvoir le territoire



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

FRÉQUENTATION :

19 500 visiteurs par an

En légère hausse récemment
(+1.5% entre 2022 et 2021)
Un niveau toujours en deçà
de 2020

RUBRIQUES les plus
consultées :

Agenda (+22% par rapport à
2021)

Blog (+15%) | 2 articles /
mois

Une page davantage lue par
les habitants, fruit d'un
travail collaboratif entre
habitants et acteurs
touristiques.

Randonnées (+9%)

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Communiquer sur le territoire

Outils	Chiffres clés	Contenus	commentaires
Magazine	Impression à 9 000 exemplaires dont 8 250 diffusés	7 éditions équipe OT + 5 acteurs externes.	
Carte touristique	Première impression de 8 000 exemplaires, réassort de 2 000 exemplaires, .	9 750 cartes diffusées sur le territoire (points relais, communes, hébergements...)	Recensement de l'offre touristique du territoire. Une information souhaitée exhaustive.
Guides estivaux	3 550 guides diffusés. Valorisation des animations	Les propositions d'activités et d'animations sur les 6 communes partenaires	Communes concernées : les 4 PCC du Mellois + Sauzé-Vaussais (depuis 2022) & Lezay (2023)
Enveloppe	Enveloppe Impression à 500 ex.	430 diffusées	

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Accueillir et informer

Outils	Chiffres clés	Contenus	commentaires
Facebook	2400 abonnés (+600 par rapport à 2021) 2500 vues en moyenne / post (+100 par rapport à 2021) 3 publications / semaines	Relai des actualités de l'office ainsi que valorisation des animations .	Cible grand public
Instagram	580 abonnés 4 853 photos #paysmellois	Partage de photos du territoire & relai des actualités de l'office	Cible grand public
Vidéo	75 vidéos Moyenne de 230 vues / vidéo	Hébergement des contenus vidéos des autres canaux de médiation	Cible grand public

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Animer le réseau des acteurs

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Outils	Objectifs	Commentaires
Ateliers de professionnalisation / structuration	Permettre la découverte et l'acquisition de connaissances et compétences	Ouverts à tous les acteurs touristiques (limite de 10 personnes), internes ou externes à l'OT en fonction de la thématique.
Sorties découvertes	Permettre la découverte de l'offre du territoire et des acteurs.	Tous les acteurs touristiques (limite de 20 personnes)
Echanges de bonnes pratiques	Permettre les rencontres et échanges ainsi que la découverte de structures, le partage de bonnes pratiques et engager un travail collectif.	Temps convivial proposé sous la forme d'une pause-café.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Animer le réseau des acteurs

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Outils	Objectifs	Commentaires
Parcours porteur de projets	Permettre la mise en relation et transmettre l'ensemble des clefs et information afin de favoriser la bonne réalisation de projet sur le territoire.	Accompagnement pouvant découler sur un soutien individuel. Recours à des intervenants extérieurs possible.
Rendez-vous annuel	Permettre la fédération des acteurs du territoire et la co-construction de la stratégie de développement.	Recours à des intervenants extérieurs possible. Limité à 50 participants (invitation des territoires voisins).
Soutien personnalisé	Accompagner les acteurs touristiques individuellement à la mise en marché ou à l'accroissement de leur activité (labellisation, mise en place d'un outil de réservation en ligne).	En lien avec l'accompagnement mené par les acteurs institutionnels. Payant sur certaines Accompagnement interventions.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Proposer de l'ingénierie

Outils	Objectifs	commentaires
Accompagnement interventions. aux porteurs de projets	Apporter les données et outils nécessaires à un acteur ayant une idée ou un projet	Ouverts à tous les porteurs de projet
Accompagner les structures existantes	Permettre d'engager un travail sur les offres proposées, se questionner sur l'adéquation offre-demande.	Tous les acteurs touristiques publics et privés
Démarche prospective	Intervenir sur toute la chaîne de valeur – de la stratégie, expérience utilisateurs, offre proposée Explorer des thématiques, filières...	En lien avec Mellois en Poitou dans le cadre de la stratégie du territoire

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Un nouveau statut avec des impacts sur l'organisation et le budget

Le format en EPIC apparaissait le plus adapté pour les raisons suivantes :

- *permettre une implication plus forte de la collectivité*
- *permettre de conserver les acteurs professionnels au sein de la gouvernance*
- *maintenir l'exercice d'une activité commerciale*
- *comptabilité publique mais avec une fiscalité privée*

Cependant, ce format induit des impacts sur l'organisation interne de la structure et son budget.

- ➔ Recrutement d'une salariée pour assurer la comptabilité publique au format M4
- ➔ Des déductions de charges sociales appliquées à l'association dont l'EPIC ne bénéficie plus
- ➔ La direction ne peut plus en tant qu'ordonnateur, assurer seule les permanences à l'accueil.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La convention d'objectifs et de moyens : 2024-2026

La convention est construite autour des 6 fiches-socles de la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou :

1. Identité touristique de Mellois en Poitou
2. Schéma d'accueil touristique
3. Performance des entreprises touristiques (hébergement)
4. Offre d'itinérance douce
5. Stratégie de découverte du territoire (sites de visite)
6. Mise en réseau des acteurs

Déclinaison d'une des thématiques transversales de la stratégie : « une économie responsable et durable »

➤ La mise en œuvre par l'EPIC Tourisme : action sur le tourisme durable

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La convention triennale : des priorités annuelles en annexe

1. Identité touristique de Mellois en Poitou

- Stratégie marketing 2024-2026 autour de 4 orientations : renforcer l'image « rando » du territoire, se démarquer des autres territoires, faire rayonner le territoire, renforcer/créer des partenariats
- Travail sur la marque de territoire
- Edition : refonte de la carte touristique, outil de promotion des activités de pleine nature
- Site internet et système d'information touristique : nouveau site Internet, blog, gestion avancée des données
- Réseaux sociaux : visibilité et accueil des instameet

2. Schéma d'accueil touristique

- **Amélioration de l'accueil** dans les locaux de l'Office de Tourisme à Melle
- **Plus forte présence** de l'Office de Tourisme mobile sur l'ensemble du territoire
- Points relais d'information touristique
- Développement des **tables numériques**

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La convention triennale : des priorités annuelles en annexe (suite)

3. Performance des entreprises touristiques (hébergement)

- Assurer le maintien du nombre de lits sur le territoire
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet (privés et publics)

4. Offre d'itinérance douce

- Déploiement la marque **Accueil Vélo** sur la V93
- **Schéma des itinérances douces** pour compléter le réseau existant
- **Diagnostic sur l'offre de randonnée**, en lien avec la Direction de l'Animation du Territoire de Mellois en Poitou

5. Stratégie de découverte du territoire

- Valoriser l'offre de loisirs de pleine nature avec une offre complète intégrant toutes les disciplines
- Poursuivre le travail engagé sur **Terra Aventura** et travailler sur les solutions de **découvertes alternatives**
- Accompagner les sites de visite pour qu'ils **développent et modernisent leur offre**
- **Création d'un « club » des sites** de visite afin de faciliter la mise en réseau

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La convention triennale : des priorités annuelles en annexe (suite)

6. Mise en réseau des acteurs

- Organisation annuelle de la **journée des Acteurs du tourisme**, en octobre
- Poursuivre le travail engagé sur le réseau des Petites Cités de Caractère avec les territoires voisins
- Préparer le **guide du partenariat**
- Organiser un **lancement de saison** en mobilisant les acteurs du tourisme

7. Tourisme durable

- Lancement d'une étude comportant un **diagnostic des pratiques** des professionnels du tourisme et un **plan d'actions**
- Amorcer une **démarche RSE** pour l'Office du Tourisme

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Le budget prévisionnel 2024

La subvention de Mellois en Poitou 2023 = 289 600 €

Budget global 2023 : 407 800 € / Excédent 2023 : 35 670,25 €

Fonctionnement - Budget prévisionnel 2024 : 477 200 €

- Recettes, notamment : 43 100 € de chiffres d'affaires, 340 000 € de subvention Mellois en Poitou, 80 000 € de taxe de séjour
- Dépenses, notamment : 326 600 € de charges salariales, 137 553 € de charges à caractère général

Investissement - Budget prévisionnel 2024 : 24 500 €

- Recettes : 13 055 € de report à nouveau et 11 445 € d'amortissements
- Dépenses : 24 500 € d'immobilisations corporelles (box à vélo, redéploiement de l'office dans les locaux...)
- A noter également que Mellois en Poitou met à disposition gratuitement les locaux.
- Le montant est évalué à 9 280 €/an (116 m² et 80 €/m²/an)

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

La convention triennale : la subvention

- **2024** : subvention de 340 000 €
 - Un 1^{er} versement en janvier de 96 500 euros (avenant à la convention 2023)
 - Un second versement à la signature de la convention triennale
 - Un troisième paiement en juin
 - Un dernier paiement en octobre
- **2025 et 2026** : 340 000 € par année
 - (4 paiements en janvier, en mars, en juin, en octobre)

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

8. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, pour la période du 30 avril 2024 au 31 décembre 2026 inclus, attribuant une subvention de 243 500 € pour l'année 2024 et 340 000 € annuel pour 2025 et 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs pluriannuelle et tout document relatif à cette affaire.

9. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des statuts amendés

Contexte

La mise en place de l'EPIC puis son fonctionnement opérationnel ont conduit à identifier plusieurs articles à amender ou à intégrer :

- l'objet de l'EPIC (article 2),
- les suppléants (articles 7 et 11),
- l'organisation des réunions du comité de direction (article 10),
- le débat et vote des délibérations (article 12),
- le fonctionnement des groupes de travail thématiques (article 15),
- la commission d'appel d'offres (article 25),
- l'ajout d'un article sur le règlement intérieur de la structure (article 30).

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

9. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des statuts amendés

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification des statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou tels qu'annexés,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Modification de la liste des membres du comité de direction

Collège 1

Titulaires :

- Guenaëlle ARCHIMBAUD, Commune de Les-Fosses,
- Cyril BALLAND, commune de Loubigné,
- Daniel BARRÉ, commune de Chizé,
- Philippe BLANCHET, commune de La-Mothe-Saint-Héray,
- Chantal BRILLAUD, commune de Fressines,
- Sylvie BRUNET, commune de Celles-sur-Belle,
- Sylvain GRIFFAULT, commune de Melle,
- Patrick MORIN, commune de Lezay,
- Nicolas RAGOT, commune de Sauzé-Vaussais,

Suppléants :

- Catherine BABIN, commune de Couture d'Argenson,
- Frédéric BERTHONNEAU, commune de Celles-sur-Belle,
- Frédérique BINET, commune de Lezay,
- Patrick CHARPENTIER, commune de Sepvret,
- Catherine DESFONTAINES, commune de Plibou,
- François GRASSWILL, commune de Montalembert,
- Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, commune de Exoudun,
- Hélène DALLAUD, commune de Melle,
- Grégory MANN, commune de Luché-sur-Brioux.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Modification de la liste des membres du comité de direction

Collège 2

- Catégorie « Hôtellerie, hôtellerie de plein air, restauration » :
 - Titulaire : Eric CAILLON (Hôtel-restaurant Les Glycines),
 - Suppléant : Fabrice LEBEAU (Olydea, résidence vacances du Lambon)
- Catégorie « Meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hébergements collectifs » :
 - Titulaires : Véronique VILLENEUVE (Maison d'hôtes de la Groie l'Abbé), Raphaël WESCHAMBRE (Loup Garou),
 - Suppléants : Annick PINEAU (Gîte La Ponne), Sylvie VRIGNAULT (Les Gîtes de la Fontaine),
- Catégorie « Sites de visite et de loisirs » :
 - Titulaires : Jacqueline QUINTARD-MELOUKI (Maison du Protestantisme Poitevin) et Guillaume ROMANO (Zoodyssée),
 - Suppléant : André BOUFFARD (Mines d'Argent des Rois Francs), Evelyne ROBIN (Abbaye de Celles sur Belle),
- Catégorie « Festivals et évènementiels » :
 - Titulaire : Cécile BENOIST (Scènes Nomades),
 - Suppléant : Christine BEDON (Union Régionale des Foyers Ruraux).

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Modification de la liste des membres du comité de direction

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la nouvelle liste des membres du comité de direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



FINANCES

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Présentation du marché de travaux du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Objet du marché : Complexe omnisport couvert et espace vie de clubs et jeunes à Brioux-sur-Boutonne

Forme du marché : Marché passé en procédure adaptée (MAPA)

Type de prix : Forfaitaire

Durée : 21 mois dont 2 mois de préparation

Montant estimatif révisé : 4 397 000 € HT (phase DCE) – montant m0 sept 2020 : 3 771 000 € HT

Allotissement : le marché comporte 16 lots

Le site avant travaux



— Périimètre d'implantation du complexe

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Présentation du marché de travaux du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

2 consultations et 3 phases de négociation

- Le lot 1 attribué au bureau du 15 février 2024
- Les lots 9 et 10 ont fait l'objet d'une nouvelle consultation
- Des négociations importantes ont été menées sur de nombreux lots. Elles ont porté sur des adaptations de produits et des solutions alternatives plus économiques ainsi que sur l'application de remises commerciales

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Présentation du marché de travaux du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Les négociations

- Rappel de l'objectif de la négociation : respect des 2% contractuel soit un objectif d'environ 200 000 € HT d'économie.

Montant de l'estimatif MOE : 4 397 000 € HT

Montant de l'estimatif + seuil de tolérance de 2% : 4 484 940 € HT

Montant des offres avant négociation : 4 691 133 € HT

Montant des offres après négociation et relance : 4 533 237,23 € HT

Pourcentage entre estimatif et offres négociées : 3.10%

Ecart résiduel avant négociation et relance : 207 332 € HT

Ecart résiduel après négociation : 48 294,23€ HT

Baisses constatées : 154 228,85€ HT

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Présentation du marché de travaux du gymnase de Brioux-sur-Boutonne
Le bureau communautaire a attribué les marchés comme suit :

LOT	DESIGNATION	ESTIMATION en € HT	MONTANT DE L'OFFRE AVEC VAR. Intégrées en € HT avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE en € HT après négociations et relance	ENTREPRISE MIEUX DISANTE SUR APPEL OFFRE négociée et relancée	Montant PSE
1	DESAMIANPAGE	50 000,00	26 996,36	26 996,36	SAS AMIANTE DEPOLLUTION SERVICE	
2	DECONSTRUCTION	49 000,00	33 078,67	33 078,67	FAURE JOSSELYN	
3	VRD - TERRASSEMENT - ESPACES VERTS	525 000,00	428 499,45	414 500,00	EUROVIA	
4	GROS-ŒUVRE	1 188 000,00	1 301 327,41	1 271 837,18	LEGRAND BATISSEUR	

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Le bureau communautaire a attribué les marchés comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



LOT	DESIGNATION	ESTIMATION en € HT	MONTANT DE L'OFFRE AVEC VAR. Intégrées en € HT avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE en € HT après négociations et relance	ENTREPRISE MIEUX DISANTE SUR APPEL OFFRE négociée et relancée	Montant PSE
5	CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	390 000,00	456 581,56	448 581,56	MERLOT	
6	ETANCHEITE MULTICOUCHE ELASTOMERE	481 000,00	539 924,42	523 394,39	SMAC	
7	BARDAGE METALLIQUE	147 000,00	175 794,66	174 794,66	ACMB	
8	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM - SERRURERIE	156 000,00	174 083,07	163 978,24	PRO ALU	
9	CLOISONS SECHES - FAUX PLAFONDS	161 000,00	211 817,24	203 682,04	SOCOBAT	
10	MENUISERIES INTERIEURES - BRISE SOLEIL BOIS EXTERIEUR	184 000,00	264 204,44	218 245,06	POUGNAND	
	PSE n°01 : Remplacement des portes stratifiées par portes peintes.					3 871,58

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



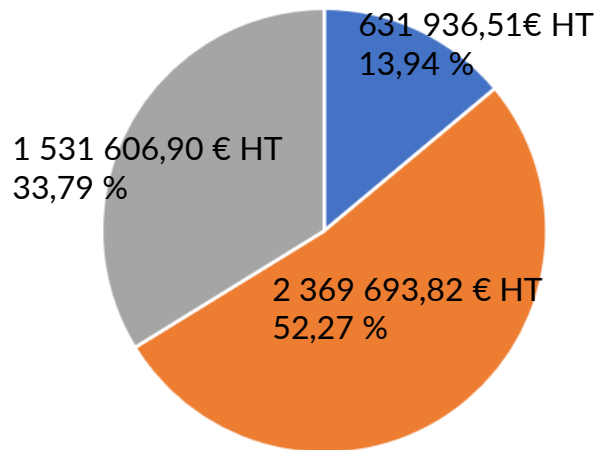
Le bureau communautaire a attribué les marchés comme suit :

LOT	DESIGNATION	ESTIMATION en € HT	MONTANT DE L'OFFRE AVEC VAR. Intégrées en € HT avant négociation	MONTANT DE L'OFFRE en € HT après négociations et relance	ENTREPRISE MIEUX DISANTE SUR APPEL OFFRE négociée et relancée	Montant PSE
11	EQUIPEMENTS SPORTIFS	121 000,00	136 920,20	136 920,20	PYRAMIDE	
	PSE n°02 : Ajout de miroir dans le Dojo.					4 532,77
12	CARRELAGE - FAÏENCE	129 000,00	133 000,00	117 731,00	VINET	
13	PEINTURES	66 000,00	48 651,02	53 458,27	SNP	
	PSE n°01 : Remplacement des porte stratifiées par portes peintes.					3 006,43
14	SOLS SPORTIFS	92 000,00	70 110,06	70 110,06	SPORTINGSOLS	
15	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	429 000,00	485 000,00	474 452,02	SAMSON	
16	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	229 000,00	201 477,52	201 477,52	EEAC	
	TOTAL HT	4 397 000,00	4 687 466,08	4 533 237,23		

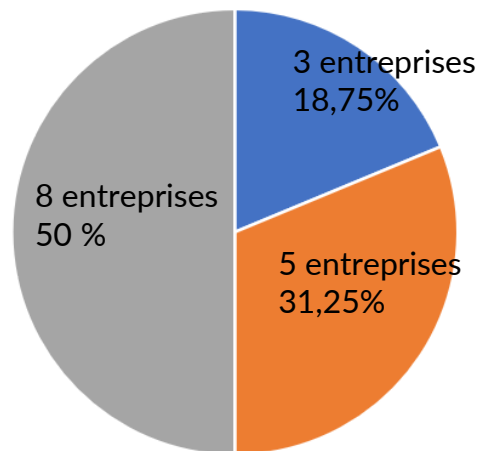
11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Présentation du marché de travaux du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

La représentation des entreprises locales dans le marché de travaux du complexe :



- 79 Entreprises localisées en Deux Sèvres (hors CCMP)
- CCMP Entreprises localisées en Mellois en Poitou
- HD Entreprises localisées hors département



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Présentation du marché de travaux du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Le budget prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles - budget d'investissement	€ HT	Recettes prévisionnelles	€
TYPES DE DEPENSES	5 630 690,99 €	TYPE DE RECETTES	6 756 829,19 €
ETUDES PREALABLES	24 324,00 €	Etat (DETR)*	400 000
TRAVAUX	4 533 237,23 €	DSIL/FNADT*	500 000
BUREAUX ETUDES et autres	624 316,20 €	Agence nationale du sport	300 000
DIVERS (CONCOURS - AMO Concours - appel d'offre - CONCESSIONNAIRES)	86 154,58 €	Fonds européens	500 000
		Agence de l'eau ADOUR GARONNE*	59 600
		CAF (espace jeune uniquement)*	145 104
		TOTAL SUBVENTION	1 904 704
REVISIONS et Aléas contractuels	362 658,98 €	ECTVA	1 108 390,26 €
total € HT	5 630 690,99 €	participation ville de Brioux **	436 585,91
TVA	1 126 138,20 €	Autofinancement CdC	3 307 149,02 €
Total € TTC (AP + dépenses antérieures)	6 756 829,19 €	Total recette (TTC)	6 756 829,19 €

* montant notifié

** en fonction du montant des subventions accordées

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



PROG.	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2024	2025	2026
17062 - GYMNASE BRIOUX	BP 2024	2020	DEP	6 061 852,13	435 320,47	2 560 742,05	2 455 714,96	610 074,65
		2020	REC	2 389 489,22	-	700 577,79	1 117 105,43	571 806,00
	DM AVRIL	2020	DEP	6 730 770,70	435 320,47	1 449 980,14	4 290 699,46	554 770,63
		2020	REC	2 645 405,53	-	511 931,41	1 403 410,30	730 063,82

11. Budget principal - Modification d'AP/CP

Objets de l'AP/CP

- Révision due à l'inflation et aux technicités sur la mise en service des équipements qui varient

PROGRAMME	LIB	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2024	2025	2026	2027
AP 2024-02 - INSTALLATION CHAUFFAGE SOLAIRE PISCINES	BP 2024	2024	DEP	175 150,00	44 650,00	43 500,00	43 500,00	43 500,00
		2024	REC	61 356,61	7 324,39	18 010,74	18 010,74	18 010,74
	DM AVRIL	2024	DEP	234 298,00	69 037,60	58 257,60	54 788,40	52 214,40
		2024	REC	79 749,35	11 324,93	24 120,98	22 684,59	21 618,85

11. Budget principal - Modification autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP)

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le montant des autorisations de programme en dépenses et en recettes tels que présentées.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

12. Budget principal - Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP CP - Gymnase de Brioux			
AP 17062/20/2031/321 - Etudes	- 44 278,81	AP 17062/13/1321/321 - Subvention Etat	29 800,00
AP 17062/23/2313/321 - Const. en cours	- 1 331 665,34	AP 17062/10/10222/321 - FCTVA	- 218 446,38
AP 17062/23/238/321 - Avances	265 182,24	16/1641/321 - Emprunts	- 922 115,53
AP/CP Chauffage solaire piscines			
AP 2024-02/23/2313/323 - Const en cours	24 387,60	AP 2024-02/10/10222/323- FCTVA	4 000,54
		021/01 - Virement à la section de fonctionnement	20 387,06
Total	- 1 086 374,31	Total	- 1 086 374,31

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

12. Budget principal - Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Remboursement trop-perçu fraction de TVA			
014/73951/01 – Remboursement TVA TH	26 500,00	73/7351/01 – Fraction de TVA	41 000,00
014/73952/01 – Remboursement TVA TH	14 500,00		
023/01 - Virement à la section d'inv.	20 387,06		
65/65888/020 - Autres charges div. de gestion courante	- 20 387,06		
Total	41 000,00	Total	41 000,00

12. Budget principal - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal.

13. Budget annexe TEOM - Modification d'une AP/CP

Objets de l'AP/CP

- Réajustement du montant de l'étude en raison de la nécessité, pour certains sites, de vérifier la présence de nappe souterraine afin de planifier au mieux la période de travaux
- Décalage d'un site sur 2024

PROG.	LIB.	ANNEE AP	D/R	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025	2026	2027
AP2023-03 FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERREES	BP 2024	2023	DEP	1 146 980,00 €	1 171,32 €	180 203,68 €	265 500,00 €	265 500,00 €	434 605,00 €
		2023	REC	710 262,48 €	- €	108 983,57 €	163 559,16 €	163 559,16 €	274 160,59 €
	DM AVRIL	2023	DEP	1 149 980,00 €	1 171,32 €	211 308,68 €	265 000,00 €	265 000,00 €	407 500,00 €
		2023	REC	723 204,48 €	- €	129 603,64 €	165 964,16 €	165 964,16 €	261 672,52 €

13. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le montant et le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes de l'autorisation de programme tels que présentée.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



14. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Décision modificative n°1

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP CP - Fourniture et pose de colonnes enterrées/Travaux Déchèterie de Melle			
AP 2023-03/2031 - Frais d'études	4 500,00 €	AP 2023-03/13141 - Subventions communes	17 338,45 €
AP 2023-03/2314 - Const sur sol d'autrui	6 600,00 €	AP 2023-03/10222 - FCTVA	3 281,62 €
AP 2023-03/2318 - Autres immob en cours	20 005,00 €		
20/2031 - Frais d'études	- 10 484,93 €		
Total	20 620,07 €	Total	20 620,07 €

14. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe TEOM.

15. Budget annexe assainissement collectif - Décision modificative n°1

Prise en compte la régularisation des dégrèvements et des avoirs, au regard de la consommation actuelle des crédits du budget voté en décembre 2023

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65/6588 - Charges diverses de gestion courante	-10 000,00 €		
67/673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €		
Total	- €	Total	- €

15. Budget annexe assainissement collectif - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



AMENAGEMENT

Objets de la modification

- Étendre ou créer des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) (zone Ah), sur le secteur du Puy-d'Anché, et adapter le règlement de cette zone, qui ne permet pas d'évolutions du bâti existant, comme de petites extensions,
- Corriger des erreurs matérielles constatées sur le plan de zonage, telle que :
 - la réduction d'une zone agricole (A), afin d'intégrer en zone UB une construction légalement autorisée par le précédent PLU,
 - la réduction de zones UB (habitat) au profit de la zone UX (zone d'activités), afin de rendre cohérent le zonage avec l'usage du sol et de prendre en compte des activités économiques déjà existantes dans le précédent PLU ;

16. PLU de Sauzé-Vaussais - Approbation de la modification n° 1

Objets de la modification (suite)

- Modifier le règlement écrit, afin d'autoriser la pose de capteurs solaires en saillie sur une toiture, actuellement interdite sur certaines zones et ainsi correspondre aux pratiques des installateurs ;
- Supprimer les emplacements réservés n°9 et 10, qui n'ont plus lieu d'être maintenus, compte tenu des travaux réalisés route de Theil, ayant permis de résoudre une partie des dysfonctionnements ;
- Évolution du zonage dans le secteur des Touches, afin de réduire une zone UB au profit d'une zone naturelle (UXa) et une zone A au profit d'une N, afin de permettre l'installation d'activités forestières dans l'espace d'une ancienne scierie, ce qui n'est actuellement pas autorisée.

16. PLU de Sauzé-Vaussais - Approbation de la modification n°1

Concertations

- Avis favorables ou sans observations particulières des PPA et de la CDPENAF
- Avis favorable du commissaire enquêteur
- Aucune observation n'a appelé à modifier le dossier de modification

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



16. PLU de Sauzé-Vaussais - Approbation de la modification n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le dossier de modification n°1 du PLU de Sauzé-Vaussais,
- **RENDRE EXÉCUTOIRE**, conformément à l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la modification n°1 du PLU de Sauzé-Vaussais.

17. PLU de Saint-Martin-lès-Melle – Prescription de la révision allégée n°1 et définition des modalités de concertation

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la communauté de communes et en mairie de Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Examen conjoint de l'État et des PPA avant l'ouverture de l'enquête publique



La communauté de communes se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



17. PLU de Saint-Martin-lès-Melle – Prescription de la révision allégée n°1 et définition des modalités de concertation

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-lès-Melle ;
- **FIXER** les modalités de concertation précitées, étant précisé que la procédure de révision allégée n°1 et de modification de droit commun n°2 feront l'objet d'une concertation commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le président ou le vice-président délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

18. PLU de Saint-Martin-lès-Melle – Prescription de la modification n°2

Objets

- Faire évoluer les dispositions d'une zone urbaine UH1 afin de permettre l'accueil d'un projet d'activité maraîchère,
- Adapter les dispositions réglementaires de la zone Aa, sur le périmètre de l'exploitation d'une ISDI, afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque.

18. PLU de Saint-Martin-lès-Melle – Prescription de la modification n°2

Modalités de la concertation

- Notification pour avis aux PPA, ainsi qu'au maire de la commune concernée, avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- Publication d'informations sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la communauté de communes et en mairie de Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

18. PLU de Saint-Martin-lès-Melle – Prescription de la modification n°2

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de modification de droit commun n°2 du PLU Saint-Martin-lès-Melle,
- **FIXER** les modalités de concertation précitées, étant précisé que la procédure de modification de droit commun n°2 et de révision allégée n°1 feront l'objet d'une concertation commune,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

19. PLU de Melle – Prescription de la modification simplifiée n°4

Objets

- Compléter les dispositions réglementaires de la zone N, afin d'y limiter l'emprise au sol des constructions,
- Modifier le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dite « La fosse aux Chevaux », afin de l'adapter à un projet global d'habitat sur le reste du périmètre de l'OAP,
- Réduire une zone N au profit d'une zone Uc, afin de corriger une erreur établie suite à la modification du plan de zonage en 2014.

19. PLU de Melle – Prescription de la modification simplifiée n°4

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier au siège de la communauté de communes et en mairie de Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Notifications aux PPA et au maire avant mise à disposition du public

19. PLU de Melle – Prescription de la modification simplifiée n°4

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU de Melle,
- **FIXER** les modalités de concertation précitées,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

20. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

56 communes ont
délibéré, 2^{ème} meilleur
taux départemental

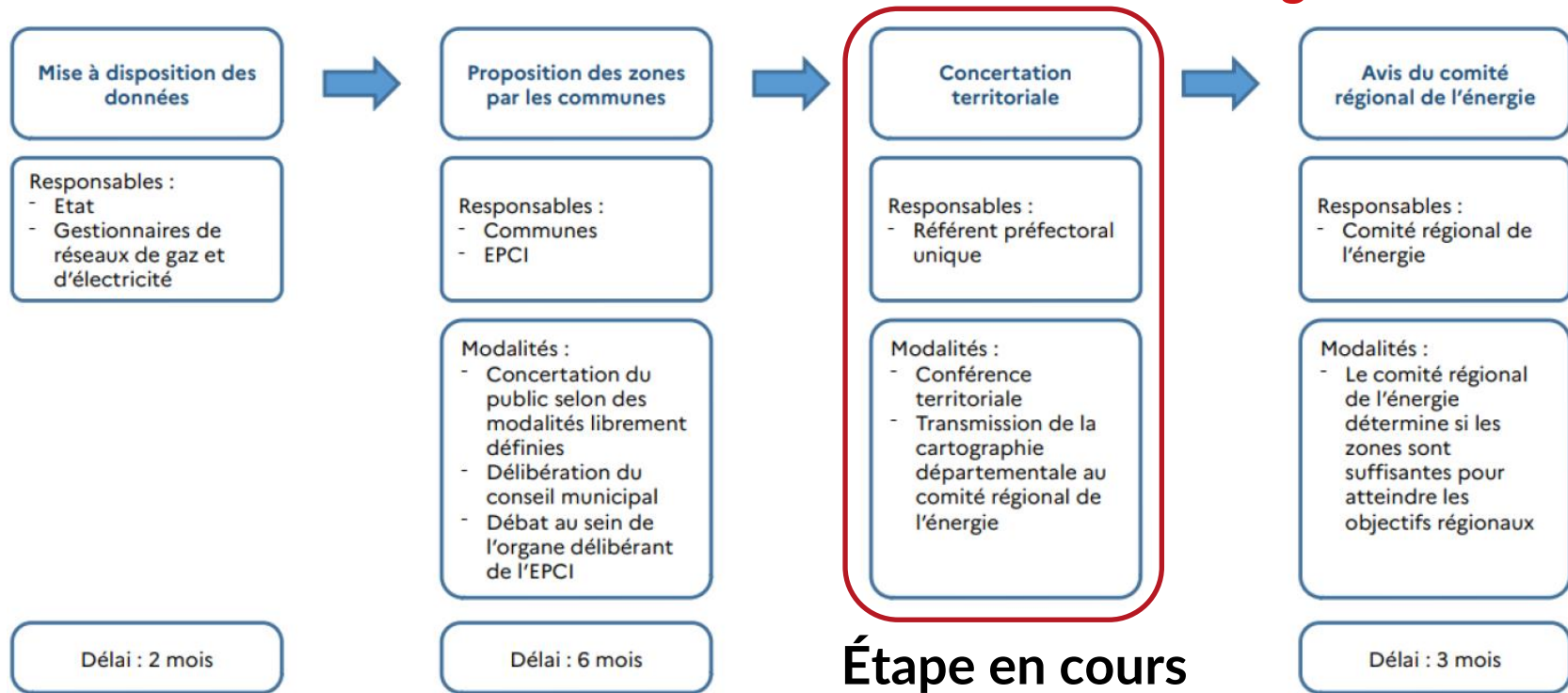
41 communes ont proposé au
moins une zone d'accélération,
toutes filières confondues

Délibérations proposant des zones Eolien

- Aubigné
- Brieuil-sur-Chizé et Villefollet
- Chérigné et Fontenille
- Clussais-la-Pommeraiie
- Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
- Mairé-L'Evescault

- Réunion à venir avec les maires ayant **déjà des parcs éoliens** sur leur territoire et ceux ayant proposé des **zones d'accélération éolien** pour la projection quantitative finale
- **Objectif** : coordination communautaire de la planification des EnR

20. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIEFAULT

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

20. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



Climat – Air – Energie

20. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

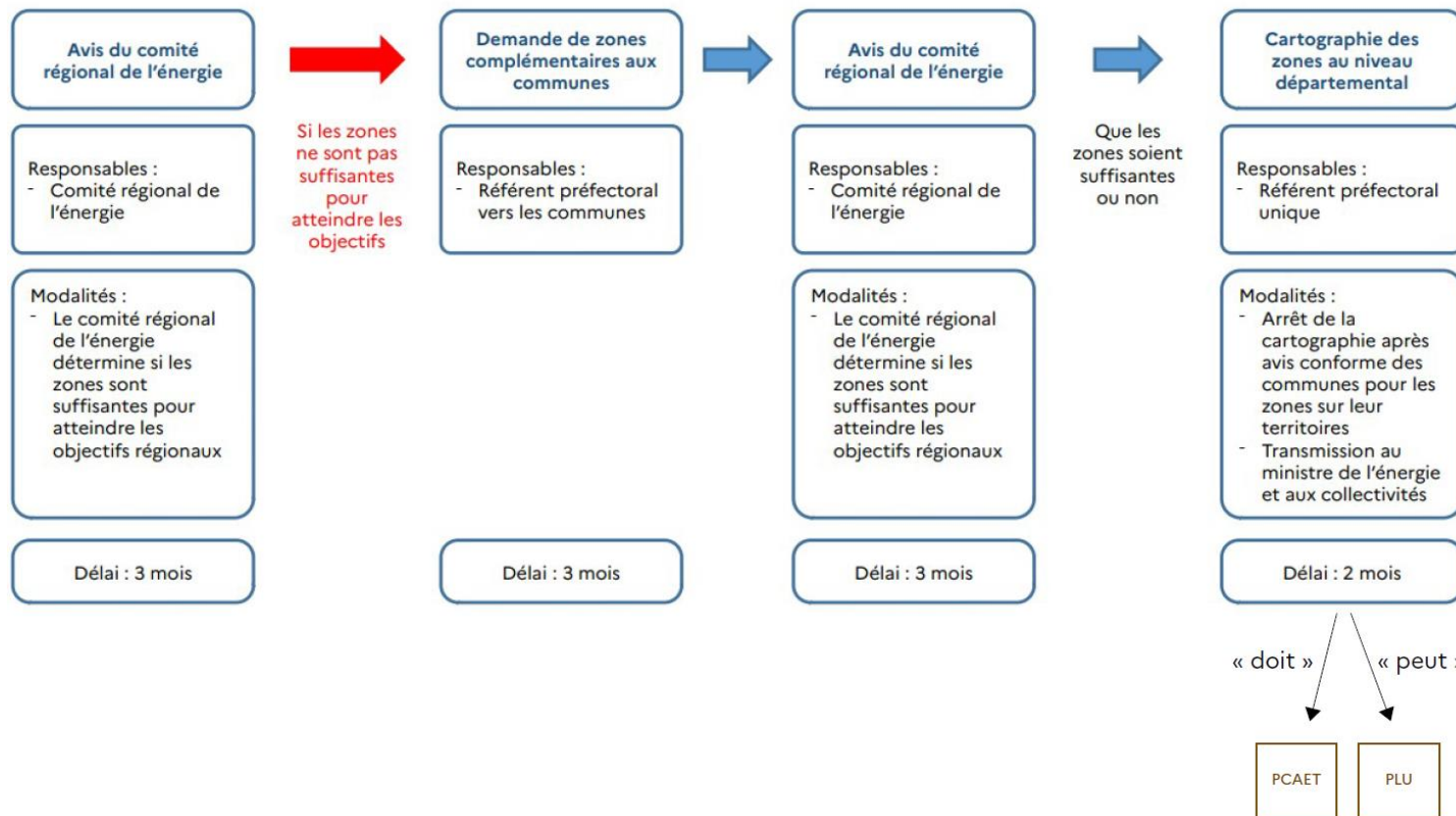
Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

SL0
SLO
SLO



20. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Saisie SIG et versement en cours des zones par le SIEDS - SIGil

- Nécessité pour les communes de **créer un compte** sur la plateforme nationale pour **valider les données** saisies par le SIEDS – d'après la loi, la commune reste la seule autorité compétente pour définir les zones d'accélération EnR
- Inscription des communes sur <https://planification.climat-energie.gouv.fr/>

20. Point d'actualité sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du point d'actualité sur l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 4 avril 2024

- Intervention de la Paroisse de Saint-Junien en Mellois :
 - Rappel du cadre concernant l'utilisation des églises communales,
 - Préparation de la saison estivale et convention pour l'organisation des manifestations culturelles,
- Relations communes/communauté de communes : avis des maires sur le fonctionnement et points d'amélioration,
- Projet de territoire : fonds Mellois en Poitou 2030,
- Questions diverses.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NOUET

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi le 2 mai 2024 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 16 mai 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Rom
- Jeudi 30 mai 2024 – Conseil communautaire – Salle la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 079-200069755-20240530-C30_05_2024_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

